

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

AU JEU-CONCOURS « évaluez et gagnez » sur www.electrolux.ch

En soumettant une évaluation dans le cadre du jeu-concours « **évaluez et gagnez** » sur www.electrolux.ch, vous confirmez accepter les présentes conditions générales de participation (ci-après dénommées « Conditions de participation ») ainsi que les conditions d'utilisation applicables aux évaluations et retours (consultables à l'adresse: [Conditions d'utilisation applicables aux évaluations et retours | Electrolux](#)) pour le portail ELX Review d'**Electrolux SA, Buckhauserstrasse 40, CH-8048 Zurich** (ci-après dénommé « l'Organisateur » ou « Electrolux ») dans le cadre du jeu-concours et remplir toutes les Conditions de participation ci-après.

1 Droit de participation :

Pour vous inscrire au jeu-concours « évaluez et gagnez », vous devez avoir au moins 18 ans, avoir votre domicile principal en Suisse et avoir acheté un produit de la marque Electrolux. Ne sont pas autorisés à participer les collaborateurs de l'Organisateur ainsi que les employés d'autres sociétés du groupe Electrolux. Sont également exclus les partenaires commerciaux de l'Organisateur ainsi que leurs collaborateurs.

Les mêmes Conditions de participation s'appliquent à tous les participants. Chaque participant est tenu de veiller à l'exactitude des données fournies et ne peut soumettre qu'une évaluation par produit acheté pour participer au jeu-concours. La saisie de données incorrectes entraîne l'exclusion du jeu-concours. Il est interdit de s'inscrire plusieurs fois pour un même appareil acheté. Tous les doublons seront supprimés. Toute participation sous le nom d'un tiers, notamment par le biais d'associations de jeux-concours, de services automatisés ou d'autres prestataires de services, ou toute autre manipulation, est interdite. En cas de non-respect des présentes Conditions de participation, Electrolux se réserve le droit de ne pas remettre de prix aux participants concernés.

2 Durée de la promotion :

Le jeu-concours « évaluez et gagnez » commence en **janvier 2025 et se termine le 31 décembre 2025** (période promotionnelle). L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la période promotionnelle.

3 Conditions de participation:

Pour participer au jeu-concours, vous devez accepter les présentes Conditions de participation ainsi que les conditions d'utilisation applicables aux évaluations et retours, et soumettre votre évaluation pour un produit existant de la marque Electrolux (l'assortiment actuel de produits est à retrouver sur www.electrolux.ch). L'évaluation doit alors être conforme aux conditions d'utilisation applicables aux évaluations et retours. L'évaluation sera publiée sur www.electrolux.ch avec mention de votre nom (d'utilisateur). L'évaluation doit porter sur un appareil acheté par le participant.

4 Prix, détermination et remise du prix :

Une fois par mois, l'Organisateur tire au sort 2x CHF 100.– de bons d'achat Manor parmi toutes les évaluations publiées pendant la période promotionnelle. Les vainqueurs tirés au sort n'ont droit qu'à un seul prix ou ne peuvent recevoir le prix remporté qu'une seule fois. Le prix ne peut être converti en espèces.

Le prix ne peut être remis à une tierce personne. Sauf indication contraire, le vainqueur est désigné par tirage au sort non public parmi toutes les évaluations de produits reçues pendant la période promotionnelle, puis informé par e-mail par Electrolux. Le bon d'achat sera transmis au vainqueur directement dans cet e-mail.

L'adresse e-mail renseignée par le vainqueur ne peut être modifiée a posteriori. Aucune remise de prix ne sera effectuée hors de Suisse.

Le bon d'achat est utilisable exclusivement sur Manor. Le bon d'achat peut être utilisé conformément aux conditions de Manor, qui ne relèvent pas de la responsabilité d'Electrolux. Le groupe Electrolux ne peut être tenu responsable en cas de mauvaise utilisation du bon.

5 Garantie / responsabilité :

5.1. Electrolux décline toute responsabilité quant à l'accès aux pages web susmentionnées permettant de participer à l'action.

5.2. La disponibilité des pages web est assurée selon les possibilités techniques et d'exploitation d'Electrolux et n'est donc pas garantie, en particulier en cas de panne liée à des opérations de maintenance ainsi que pendant les périodes d'inaccessibilité du centre de données en raison de problèmes techniques ou autres indépendants de la volonté d'Electrolux (force majeure, faute de tiers, etc.).

5.3. Toute demande de dommages et intérêts des participants et/ou des vainqueurs, quel qu'en soit le motif juridique, est exclue, sauf si l'Organisateur est tenu responsable en vertu de dispositions légales contraignantes (par ex. la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits), en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou de violation d'obligations contractuelles essentielles, autrement dit d'obligations que l'Organisateur est tenu de respecter vis-à-vis des participants ou vainqueurs en vertu du contenu et de l'objet du contrat, dont le respect permet la bonne exécution du contrat, ou dont le respect peut être légitimement attendu des participants ou vainqueurs vis-à-vis de l'Organisateur.

Toute demande de dommages et intérêts pour violation par négligence légère d'obligations contractuelles essentielles se limite aux dommages prévisibles ou dommages types prévus par le contrat.

5.4. La limitation de responsabilité susmentionnée s'applique en particulier aux dommages causés par des erreurs, des retards ou des interruptions dans la transmission de données ou autres, un dysfonctionnement du service ou des installations techniques, la publication de contenus incorrects, la présence de virus ou la perte ou suppression de données.

6 Protection des données :

6.1. Les participants acceptent expressément les traitements de données décrits dans les présentes Conditions de participation.

6.2. Les données indiquées dans le formulaire en ligne (adresse e-mail) sont nécessaires au bon déroulement et au suivi du jeu-concours. En participant et en acceptant les présentes Conditions de participation, le participant autorise expressément Electrolux à utiliser, à enregistrer et, le cas échéant, à transmettre à des tiers ses données personnelles dans le cadre du jeu-concours. Les données sont exclusivement transmises à des tiers en cas de nécessité pour le bon déroulement du jeu-concours. En outre, Electrolux s'engage à ne pas utiliser, à ne pas partager et à ne pas vendre les données des participants à d'autres fins. Le participant peut révoquer son consentement à tout moment en envoyant un message à l'adresse privacy@electrolux.com.

6.3. Conformément aux dispositions légales, chaque participant est habilité à consulter ses données et à les faire rectifier, bloquer ou transférer, à déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance compétente ou à les faire effacer. Pour exercer ces droits, le participant peut envoyer un e-mail à privacy@electrolux.com. Pour plus d'informations relatives à l'Article 13 du RGPD, veuillez vous référer à la note d'information concernant la protection des données à caractère personnel sur le site <https://www.electrolux.ch/fr-ch/overlays/data-privacy-statement/>.

7 Dispositions finales :

Tout accord annexe ne présente aucune légitimité et ne sera pas pris en considération. Tout complément ou modification apporté au présent contrat requiert la forme écrite. Cela vaut également pour une modification de l'exigence de forme écrite. Les présentes Conditions de participation sont exclusivement régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM, Convention de Vienne) est explicitement exclue. Le for exclusif est à Zurich (ville), dans la mesure où un lieu de juridiction est convenu légalement. Tout recours juridique est exclu.

Si une disposition des présentes Conditions de participation s'avère invalide ou devient caduque en raison de circonstances ultérieures à la rédaction du présent contrat, le reste des dispositions n'en sera pas affecté. La disposition caduque devra être remplacée par une disposition dont le sens et l'objectif se rapprochent le plus possible, sur le plan économique, de la disposition invalide, et ce de manière valable sur le plan juridique. Il en va de même si les Conditions de participation présentent une faille imprévue ou si des parties de celles-ci sont rendues caduques par la jurisprudence actuelle. Electrolux se réserve le droit d'interrompre le jeu-concours à tout moment et sans préavis en cas de motif impérieux (virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans l'application).

Electrolux SA, Buckhauserstrasse 40, CH-8048 Zurich –

Version actualisée en janvier 2025